

# **POLITIQUE GÉNÉRALE**

## **POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS**

### **14-18**

#### **ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Un plan de gestion des actifs est défini comme un plan tactique servant à gérer l'infrastructure d'une organisation et autres actifs afin de procurer un service selon des normes convenues. L'élaboration d'un tel plan fait partie d'une approche interdisciplinaire de gestion des actifs qui permet de coordonner des activités à la grandeur de l'organisation par le biais de la mise au point et de la mise en œuvre de politiques, de pratiques et de procédures normalisées d'exploitation. Il tient compte de tous les types d'actifs et de toutes les activités au cours du cycle de vie des actifs afin de minimiser les coûts et les risques liés à la détention d'actifs, tout en continuant à offrir à la collectivité les niveaux de services attendus. L'utilisation cohérente de la gestion des actifs permettra de soutenir la prise de décisions logiques et éclairées en plus de favoriser la durabilité financière, environnementale et sociale de la communauté.

Cette politique sera mise en œuvre pour le bien des générations actuelles et futures de la municipalité de Shediac.

#### **CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA POLITIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**

La municipalité est responsable de fournir un large éventail de services essentiels à la communauté. Afin d'assurer ces services, elle appartient et gère un portefeuille d'actifs diversifié qui comprend, sans s'y limiter, les réseaux de transport et les réseaux de traitement et de distribution de l'eau; les édifices municipaux; les parcs; et le soutien des systèmes de la flotte, mécaniques et technologiques; et le matériel. La gestion efficace de ces actifs nécessite la coordination d'activités à travers de nombreux départements et secteurs de service tels que les finances, les opérations municipales, les services communautaires et les loisirs, et le développement économique et le tourisme.

Étant donné que le mieux-être social, économique et environnemental de la communauté dépend du rendement fiable de ses actifs, il est essentiel d'adopter une approche systématique et durable pour les gérer. La mise au point d'une approche exhaustive et intégrée en matière de gestion des actifs permettra de soutenir la prestation efficace des niveaux de service attendus. Elle permet aux organisations de prendre des décisions éclairées liées à la planification, à l'aménagement, à l'exploitation, au maintien, au renouvellement, au remplacement et à l'aliénation des actifs par le biais d'un large éventail d'activités au cours du cycle de vie. Elle cadre également avec la vision du développement municipal responsable de la municipalité comme indiqué dans le Plan municipal, lequel adopte des concepts de viabilité tirés du manuel *New Urbanism and Smart Growth*.

Cette politique de gestion des actifs s'articule autour d'un engagement envers la gestion des actifs à l'échelle de l'organisation. Elle vise à fournir des orientations et du leadership dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de gestion des actifs de la municipalité en conformité avec les pratiques exemplaires et émergentes acceptées de l'industrie. La responsabilité des lignes directrices et des pratiques spécifiques est confiée au personnel municipal.

## **PRINCIPES DE LA POLITIQUE, DIRECTIVES ET INTÉGRATION**

Les principes suivants reposent sur les pratiques exemplaires acceptées de l'industrie et guideront la mise au point et la mise en œuvre du programme de gestion des actifs. La municipalité devra :

### **Processus**

- a) établir des processus et des procédures afin d'assurer une responsabilité organisationnelle au niveau de ses activités de gestion des actifs;
- b) élaborer des processus et créer des possibilités de participation des intervenants, le cas échéant;

### **Planification**

- c) intégrer la planification des opérations, des immobilisations et de la croissance dans son programme de gestion des actifs;
- d) tenir compte des objectifs environnementaux et des façons de minimiser les répercussions des changements climatiques dans ses processus de planification et de prise de décisions;
- e) adopter une approche fondée sur le triple indice au développement durable qui tient compte des facteurs financiers, environnementaux et sociaux dans les processus de prise de décisions;
- f) élaborer et mettre à jour le(s) plan(s) de gestion des actifs comme il convient, ce qui comprend l'identification des besoins d'investissement à court et long terme selon l'inventaire actuel des actifs, les données sur l'état et le rendement des actifs, les estimations de la durée de vie utile et la durée de vie restante des actifs, les stratégies de cycle de vie complet, les coûts reposant sur une évaluation des risques et les niveaux de service proposés;

### **Pratiques**

- g) mettre au point et maintenir un inventaire complet et précis de l'ensemble des actifs, y compris l'établissement d'une identification unique, d'une description, d'un emplacement, d'une valeur (historique et de remplacement), du rendement et/ou d'une condition et des renseignements sur la durée de vie utile estimée/durée de vie restante pour chaque actif;
- h) développer des cadres de gestion du risque et de priorisation fondés sur l'analyse des probabilités et des conséquences d'une omission d'identifier et d'évaluer la criticité des besoins d'investissement dans toutes les catégories d'actifs;
- i) développer un cadre d'application des niveaux de service pour toutes les catégories d'actifs; et surveiller, maintenir et gérer les actifs afin d'obtenir les niveaux de service souhaités. Le cadre tiendra compte, sans toutefois s'y limiter, de la sécurité publique, du

mieux-être communautaire, des priorités stratégiques de la municipalité, des enjeux relatifs aux changements environnementaux et climatiques, et l’abordabilité financière;

- j) établir des stratégies de cycle de vie pour tous ses actifs, et mettre en œuvre des principes liés au coût du cycle de vie complet et tenir compte des recettes et des dépenses dans sa planification des actifs à long terme;
- k) mettre au point des paramètres techniques et communautaires afin de mesurer le progrès du programme de gestion des actifs, et rendre compte de son rendement régulièrement;
- l) chercher à minimiser les coûts liés au cycle de vie complet de tous les actifs, tout en minimisant les risques et en maintenant les niveaux de service prévus;

**Respect**

- m) respecter les exigences du CCSP 3150, et toute autre exigence pertinente liée aux déclarations;
- n) respecter les exigences provinciales et fédérales applicables en matière de gestion des actifs;

**Intégration**

- o) envisager l’intégration du programme et de la Politique de gestion des actifs dans l’élaboration des documents corporatifs, y compris, mais sans nécessairement s’y limiter, le Plan stratégique de la municipalité, le Plan financier, les plans d’immobilisations et opérationnels, et les rapports annuels.

**RÔLES CLÉS POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS**

L’élaboration du programme de gestion des actifs d’une municipalité et le soutien continu de celui-ci demandent une participation de l’organisation entière et la collaboration du conseil et du personnel pour effectuer un large éventail de tâches et de responsabilités. Les passages suivants identifient les personnes responsables de ces tâches :

**Politique**

<b>Rôles</b>	<b>Responsabilité</b>
Identifier les enjeux nécessitant l’élaboration, l’examen et la mise à jour de la politique	Conseil municipal et personnel
Élaborer et mettre à jour la politique	Direction générale et personnel
Examiner et approuver la politique et les budgets	Conseil municipal
Prioriser la gérance efficace des actifs adoptés et examiner la politique et les budgets de façon continue	Conseil municipal
Mettre en œuvre la politique	Direction générale et personnel
Élaborer des lignes directrices et des pratiques en matière de gestion des actifs	Direction générale et personnel

## Leadership

Rôles	Responsabilité
Parrainer un engagement culturel à la gestion des actifs pour la municipalité	Direction générale et personnel
Définir la stratégie et les objectifs du programme de gestion des actifs	Direction générale et personnel
Veiller à ce que des ressources adéquates soient disponibles pour soutenir les éléments essentiels du programme de gestion des actifs	Direction générale et personnel
Offrir du leadership à la grandeur de l'organisation sur les pratiques et les concepts liés à la gestion des actifs	Direction générale et personnel
Assurer la coordination du personnel	Direction générale et personnel

## Activités

Rôles	Responsabilité
Maintenir une capacité organisationnelle adéquate pour soutenir le programme de gestion des actifs	Conseil municipal
Élaborer et maintenir des inventaires	Tous les services municipaux
Évaluer l'état de l'infrastructure d'actifs et des niveaux de service	Tous les services municipaux
Identifier les dangers probables liés au changement climatique et leurs répercussions éventuelles sur la communauté	Tous les services municipaux
Établir des niveaux de service durables pour la communauté	Conseil municipal et personnel
Élaborer et maintenir des stratégies de cycle de vie complet, y compris les opérations et le maintien, les immobilisations, et les activités de croissance/développement pour l'ensemble des actifs	Ensemble du personnel municipal
Élaborer et maintenir des plans d'immobilisations et gérer des plans financiers selon des principes de calcul du coût du cycle de vie complet	Tous les services municipaux
S'engager en faveur de l'amélioration continue en ce qui concerne le programme de gestion des actifs	Conseil municipal, Direction générale et personnel

## Surveillance et déclaration

Rôles	Responsabilité
Recueillir et analyser les données relatives aux niveaux de service selon des indicateurs de performance clés	Tous les services municipaux
Coordonner, suivre et présenter un rapport au conseil sur la mise en œuvre et l'évolution du programme de gestion des actifs	Direction générale
Surveiller et examiner les niveaux de service établis	Conseil municipal et Direction générale

## RAPPORT

Un rapport sur le programme de gestion des actifs sera fait annuellement et une présentation sera effectuée auprès du conseil dans l'intérêt du budget d'immobilisations étalé sur 10 ans. Ce rapport sera conforme à l'ensemble des exigences applicables établies par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique est en vigueur le jour de son adoption par le conseil municipal.

Adoptée par le conseil le 27<sup>e</sup> jour d'août 2018.

---

Patricia Bourque-Chevarie  
Maire suppléante

---

Gilles Belleau  
Greffier